Zeitschrift: Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung

Herausgeber: Verlagsgenossenschaft Schweizer Soldat

Band: 5 (1929-1930)

Heft: 15

Artikel: Nous sous-officiers

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-708822

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 22.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

sont à l'honneur (encore que ces derniers sont peu à leur aise pour circuler dans nos terrains coupés) nous imaginerons sous peu des méthodes nouvelles de défense contre ces engins.

Les troupes de garde aux frontières ayant leurs dépôts en propre pourraient harceler l'ennemi devant et derrière son front. La dépense de cette organisation spéciale n'augmenterait en rien le budget fédéral.

L'instruction de nos troupes est à pousser activement ; les recrues sont encadrées dans la section seulement ; la compagnie étant réservée aux cours de répétition qui, ainsi, ne trouvent plus le temps nécessaire pour former les grandes unités.

La question des cadres est épineuse ! Avons-nous fait des progrès depuis 1914 ? C'est peu probable !

Ces cadres doivent profiter des moindres occasions pour s'exercer ; portons de 3 à 6 jours les cours de cadres et de 13 à 16 jours la durée des cours de répétition. Pour l'école de recrues, deux semaines de prolongation lui seront très profitables. Pour le département militaire lui-même il y a aussi des réformes à envisager; songeons que les écoles de recrues dépendent du chef d'arme tandis que les cours de répétition sont sous la responsabilité du divisionnaire.

C'est une anomalie ! Il faut unifier les systèmes !

Pendant la paix préparons la guerre, minutieusement, de façon à pouvoir fabriquer en grandes quantités le matériel. C'est aux troupes de dépôt qu'on s'adressera pour ce travail ; en temps de paix elle ne feraient après leur école de recrues que deux cours de répétition tandis que les soldats instruits normalement resteraient jusqu'à 37 ans dans la troupe de campagne pour ensuite être incorporés dans les dépôts ou les fabriques de matériel de guerre.

La landwehr est à supprimer, selon le colonel **Sonderegger** car ses cadres ne sont pas suffisants.

Pour les soldats, on organiserait 7 cours de répétition de 16 jours; les cadres de 32 à 40 ans resteraient entraînés.

Nous aurions ainsi 112 jours de répétition (104 maintenant) et les hommes des dépôts 32 jours. Ainsi la moyenne serait 96 jours (104 maintenant).

L'ancien chef de notre état-major général qui ne parle pas ainsi en public pour attirer sur lui l'attention du pays puisque, encore une fois, il a déjà payé sa dette à l'armée et qui n'a en vue que l'intérêt du pays estime que le temps presse pour accomplir toutes ces réformes.

Le nouveau chef du département militaire fédéral a devant lui une belle et noble tâche.

Le colonel **Sonderegger** compte sur lui pour l'accomplir sans tarder !

Nos sous-officiers

Dans le Journal de Genève le lieut-colonel Jean Martin publie ce qui suit:

Le recrutement des sous-officiers est l'un des problèmes les plus difficiles à résoudre avec le système des milices. Pourquoi ? — Pour la raison très simple que la durée du service est beaucoup plus courte que sous le régime des armées permanentes.

Mais, nous dira-t-on, la même difficulté n'existe-t-elle pas pour le corps des officiers ? — Sans doute ; elle est, cependant, atténuée par le fait qu'on exige d'eux qu'ils prennent part à des écoles théoriques et pratiques, complétées encore librement, dans la vie civile, par de nombreuses lectures, par l'audition de conférences, par des travaux sur le terrain.

Les sous-officiers, il est vrai, s'efforcent avec un zèle louable d'en faire autant, mais le résultat ne peut être le même, car, ce qu'il leur faut avant tout pour remplir leur mission, c'est l'exercice du commandement. C'est l'expérience qui fait le bon sous-officier.

Avant la guerre cette expérience leur manquait généralement, sans qu'il y eût de leur faute ; et trop souvent l'officier, inexpérimenté lui-même, gênait ses sous-ordres en accomplissant leurs tâches au lieu de les leur faire exécuter. L'officier usait ainsi son autorité dans de nombreux détails qui auraient dû rester du ressort du sous-officier.

Les longs mois de service actif, de 1914 à 1918, ont remédié à ce défaut de notre armée. Dès 1915, la situation était profondément transformée à cet égard, et jusqu'à la fin de la guerre elle ne cessa de s'améliorer : le sous-officier avait acquis une autorité beaucoup plus grande, il savait commander, et lorsque capitaines et lieutenants, appelés ailleurs, laissaient leur compagnie entre les mains du sergent-major, des sergents et des caporaux, ils le faisaient en toute confiance et en toute sécurité.

Ainsi s'est formé un corps de sous-officiers expérimentés, habitués au commandement, capables de remplir complètement leur mission. Mais, aujourd'hui, la plupart d'entre eux sont en landwehr ou en landsturm, et, pour l'élite, la question des sous-officiers se pose à nouveau à peu près dans les mêmes termes qu'avant la guerre.

« A peu près » : la situation est meilleure en ce sens que les progrès réalisés par notre armée n'ont pas disparu ; mais elle est, d'autre part, pire, le recrutement des sous-officiers étant devenu plus difficile en raison de la lutte plus âpre pour l'existence.

Le colonel Rilliet dit à ce propos dans un article de la revue «Pro Helvetia»:

Le nombre de nos sous-officiers est actuellement insuffisant ; il en manquait, pour une seule division, plus de 400 il y a une année, et chacun sait que dans le combat moderne, le rôle du chef de groupe a pris beaucoup plus d'importance. La difficulté de ce recrutement ne provient ni du manque de soldats capables de devenir sous-officiers, ni d'un état d'esprit antimilitariste, mais uniquement de l'impossibilité matérielle dans laquelle se trouvent un grand nombre d'entre eux de faire trois mois de service sans toucher tout ou partie de leur salaire. Souvent ils sont même menacés de renvoi par leur patron, comme nous avons pu, hélas ! le constater en plusieurs reprises. Il y a bien l'article 10 de la loi d'organisation militaire de 1907 qui dit que :

«Tout militaire peut être tenu d'accepter un grade, d'accomplir les services que ce grade comporte et de se charger d'un commandement », mais les autorités militaires, devant l'intransigeance de certains patrons, sont souvent dans l'impossibilité de l'appliquer.

Or, comme il faut quand même créer des cadres, il peut arriver que l'autorité militaire se voie contrainte de pointer pour l'avancement des soldats qui ne sont qu'à demi qualifiés. Ainsi à une crise de quantité risque de s'ajouter une crise de qualité.

Il faut que les patrons, dans l'industrie, dans le commerce, dans l'agriculture, comme dans les professions libérales, comprennent que l'heureuse solution de cette crise dépend d'eux, et d'eux seuls. Leur sécurité dépend de celle du pays, qui elle-même dépend de la qualité de notre armée, et pour remplir sa mission notre armée a besoin de beaucoup de bons sous-officiers. Ces sous-officiers, ce sont les patrons qui peuvent les lui fournir, en allégeant, pour eux, les charges qui résultent des services spéciaux auxquels ils sont appelés.